

ORDONNANCE COLLECTIVE	INITIER LE CHLORHYDRATE DE LIDOCAÏNE EN GEL À 2% DANS LE MÉAT URINAIRE	NO : OC-2-B-K (Temp : 2.5l)
Référence: <input type="checkbox"/> protocole thérapeutique <input type="checkbox"/> protocole de soins infirmiers Titre : _____	<input type="checkbox"/> règle de soins infirmiers <input type="checkbox"/> protocole clinique interdisciplinaire	Mise en vigueur le : 12 décembre 2013
PROFESSIONNEL(LE) HABILITÉ(E) À EXÉCUTER L'ORDONNANCE ET LE SECTEUR, PROGRAMME OU SERVICE VISÉ : Infirmières œuvrant au CSSSSL		
GROUPE DE PERSONNES VISÉES OU SITUATION CLINIQUE VISÉE : Enfant de 2 ans et plus et adulte qui nécessite l'installation d'une sonde ou un cathétérisme vésicale		
ACTIVITÉS RÉSERVÉES : B- Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique; K- Administrer et ajuster des médicaments ou d'autres substances, lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance.		
INDICATIONS ET CONDITIONS D'INITIATION <ul style="list-style-type: none">• Après une première tentative infructueuse ou douloureuse d'installer une sonde urinaire à demeure ou de procéder à un cathétérisme vésical• Lors de l'installation d'une sonde vésicale à demeure coudée		
INTENTION THÉRAPEUTIQUE Installer une sonde vésicale à demeure, une sonde vésicale coudée ou procéder à un cathétérisme vésical sans douleur		
CONTRE-INDICATION <ul style="list-style-type: none">• Antécédents connus d'hypersensibilité ou d'allergie aux anesthésiques locaux• Enfant de moins de 2 ans		
LIMITES / RÉFÉRENCE AU MÉDECIN Aucune		
DIRECTIVES Appliquer le gel de chlorhydrate de lidocaïne 2% dans le méat urinaire et au pourtour selon la posologie qui suit environ 5 minutes avant la manipulation, puis installer la sonde urinaire ou procéder au cathétérisme vésical. Chaque seringue contient 10 mL de chlorhydrate de lidocaïne. <ul style="list-style-type: none">• 2 ans à 12 ans : 2,5 mL/10 kg de gel chlorhydrate de lidocaïne 2% pour une dose maximale de 10 mL. Ne pas administrer plus de 2 doses de chlorhydrate de lidocaïne par période de 12 heures.<ul style="list-style-type: none">○ Attention, les seringues de gel de chlorhydrate de lidocaïne ne sont pas graduées. Pour mesurer la quantité à administrer, déposer le gel dans le cabaret à sonde ou à cathétérisme.		

Utiliser ensuite une seringue graduée pour mesurer la quantité à administrer et utiliser cette seringue pour administrer le chlorhydrate de lidocaïne dans le méat urinaire et au pourtour. La procédure doit se faire en respectant la stérilité.

- Plus de 12 ans : 10 mL de gel chlorhydrate de lidocaïne 2%. Ne pas administrer plus de 4 doses de chlorhydrate de lidocaïne par période de 24 heures.

Les données justifiant la décision d'initier l'ordonnance collective doivent être documentées dans les notes d'évolution. Chaque dose de chlorhydrate de lidocaïne administrée doit être inscrite au Formulaire d'administration des médicaments (FADM).

RÉFÉRENCES AUX OUTILS CLINIQUES (MÉTHODE DE SOINS INFIRMIERS, FORMULAIRES, AUTRES)

Méthodes de soins de l'AQESSS :

Installation d'une sonde vésicale à demeure chez l'homme
Installation d'une sonde vésicale à demeure chez la femme
Cathétérisme vésical chez la femme
Cathétérisme vésical chez l'homme
Cathétérisme vésical chez l'enfant et le nourrisson : fille
Cathétérisme vésical chez l'enfant et le nourrisson : garçon

SOURCES

e-CPS, monographie de médicament : Instillagel. Chlorhydrate de lidocaïne. Janvier 2012#

PROCESSUS D'ÉLABORATION

Rédigée par :

Marilou Dionne
Conseillère clinicienne en soins infirmiers

août 2013
Date

Personnes consultées :

Guy Girard
Urologue, chef médical du département d'urologie

septembre 2013
Date

Wassim Kechaou
Pédiatre, chef médical du département de pédiatrie

août 2013
Date

Annick Giguère
Omnipraticienne en obstétrique

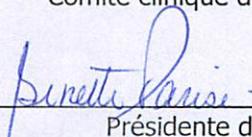
août 2013
Date

Daniel Lussier
Pharmacien

août 2013
Date

Comité clinique de la DSIPI

11 septembre 2013
Date


Présidente du CII

20 nov. 2013
Date

PROCESSUS D'APPROBATION

Validée par :



Urologue, chef médical du département d'urologie

2013-10-22
Date

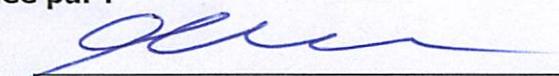
Validée par :



Directrice des soins infirmiers

2013-11-25
Date

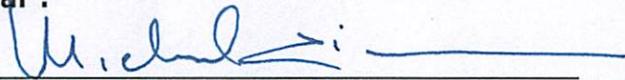
Validée par :



Chef du département de la pharmacie

2013/11/05
Date

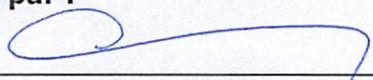
Validée par :



Directeur des services professionnels et des affaires médicales

2013/12/13
Date

Approuvée par :



Président du CMDP

2013/12/12
Date